

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marc Poulin

<https://www.cadre21.org/membres/78c7eb33ed5f5c44274c86bd>

Date d'obtention : 2022-02-16 19:15:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Ce que retiens de la méthode SEXTO est qu'une fois que nous sommes informés d'une situation impliquant du sextage, il faut rencontrer les personnes qui sont directement liées à la situation en utilisant la grille de la trousse. À chaque étape, il est important de ne pas adopter une attitude voulant juger la situation. Il est primordial de ne jamais prendre connaissance des messages et ou photos qui auraient été envoyés. L'intervention doit partir de la personne ayant fait le signalement puis continuer par la victime et aller jusqu'à la personne instigatrice en passant par les personnes qui sont nommées par la victime afin de permettre de valider les informations recueillies d'entrer de jeu. La situation doit être prise en charge rapidement afin de protéger l'intégrité de la victime. L'utilisation de la grille permettra aussi d'évaluer s'il y a malveillance de la part de la personne instigatrice.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je trouve que de pouvoir me baser sur une grille permettra de mieux définir l'intention derrière les gestes posés. Il n'est pas toujours simple de "mesurer" la malveillance en n'y allant qu'avec des questions posées à la victime et à la personne instigatrice. La grille permet de bien décortiquer ce qui se passe. La présentation du cas 1 est intéressante car elle nous permet de voir les différents cas de figure (victime qui collabore ou pas et personne instigatrice qui collabore ou pas). Cela est utile car il n'est pas fréquent que les situations réelles se règlent avec toutes les parties qui collaborent. Dans la situation où il n'y a pas de malveillance, j'aime le fait qu'il est recommandé de passer par notre policière-éducatrice. Nous avons tendance à ne pas les solliciter suffisamment dans ce type de situations. En ce qui concerne la situation où il y a de la malveillance, j'aurais cru qu'il était préférable de ne pas faire les rencontres mais de plutôt référer immédiatement à la policière-éducatrice. Je retiens que les rencontres sont nécessaires et qu'elles peuvent aussi permettre de cesser une propagation en attendant que le corps policier puisse intervenir. Les 3 situations sont très enrichissantes.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, la rencontre avec la personne instigatrice puisqu'à cette étape, j'aurais toujours une crainte de ne pas dire les bonnes paroles ou de ne pas poser les bons gestes. Le côté très séquentiel que l'application de la grille amène va me rendre plus confiant dans les interventions justes à poser.